

Séance du 25 mars 2024

NOMBRE de MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal :
23

En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
23

Date de la Convocation
20/03/2024

Date d'affichage :
19/03/2024

Délibération N°

2024- 23

Objet de la
délibération :

Demande de
subventions pour la
rénovation de l'éclairage
du terrain de football

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le
02/04/2024



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture

L'an deux mil vingt quatre et le 25 mars à dix neuf heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de La Couture, sous la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de La Couture.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT Isabelle, BLONDIAUX Danielle, GUILBAUT Melinda, LECLERCQ Christophe, MARQUILLY Gaelle, VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile, DOYER Régis, STIEVENART Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ Isabelle, BAR Jean-François, DECLERCQ Caroline, CAYEZ Marc, FEVRIER Annick, FLAUDER Sébastien, FONTAINE Marc, BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine,

Absents, excusés : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,
Avaient donné pouvoir : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,
Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de rénover et de mettre aux normes l'éclairage du stade municipal de football.

Cette opération permettra au club de football de pouvoir s'entraîner dans de bonnes conditions et de participer à des compétitions d'un niveau supérieur.

Ce projet serait chiffré à 43 484 € TTC (36 236 € HT)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir des subventions à l'investissement pour ce projet communal et propose au Conseil Municipal d'en faire la demande.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter pour ce projet communal des subventions auprès de :

- ♦ l'Etat (DETR, DSIL), (sollicité 9 059€ soit 25% de l'opération),
- ♦ La Fédération Française de Football, (sollicité 7 247€ soit 20% de l'opération),
- ♦ Le conseil régional, le conseil départemental,
- ♦ La communauté d'agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane,
- ♦ La fédération départementale de l'énergie,

- Réaliser toutes autres subventions pouvant financer ce projet,

- Signer les documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter les subventions décrites ci-dessus et à signer les documents nécessaires

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

REÇU LE 08 AVR. 2024

